

Elle leur rappelle qu'ils ne forment avec Jésus-Christ qu'un seul et même corps, dont il est le Chef et dont ils sont les membres. Vivant de sa vie, animés de son esprit, destinés à posséder éternellement son héritage, ils ne peuvent avoir, dès cette vie, d'autres intérêts que les siens : et après que ce divin Sauveur s'est donné tout entier à eux, rien de ce qui lui appartient ne saurait leur être étranger.

Avec ce dogme si glorieux de *notre incorporation à Jésus-Christ*, l'Apostolat de la Prière nous rappelle et nous aide à mettre en pratique le dogme si consolant de la *Communion des Saints*, qui en est la conséquence. Nous ne pouvons être les membres de Jésus-Christ, sans être en même temps "les membres les uns des autres" (Rom., XII, 5), et être par conséquent obligés de travailler au bonheur les uns des autres ; ce que nous ne pouvons faire par nous-mêmes à l'égard des hommes que nous ne connaissons pas, nous pouvons le faire, à l'égard de tous, par l'union de nos prières avec celles de Jésus-Christ notre commun Chef.

(A continuer.)

GLOIRE, AMOUR, RÉPARATION AU CŒUR ADORABLE DE
JÉSUS-CHRIST ET AU TRÈS-SAINT ET IMMACULÉ CŒUR DE
MARIE.

A. M. D. G. ET M. J.

ONTARIO, CANADA, 6 JUIN 1884.

A Monsieur le Directeur de la "Petite Revue du T. O. et des
intérêts du Cœur de Jésus, Montréal, P. Q.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Les Divins Cœurs de Jésus et de Marie, doivent être grandement consolés en voyant grandir et progresser rapidement le Tiers-Ordre de St. François si hautement approuvé et encouragé par N. T. Saint Père le Pape Léon XIII, et aussi par un grand nombre de NN. SS. les Evêques, puisque cette belle et noble phalange forme une puissante Ligue du Cœur adorable de Jésus et du très-saint et Immaculé Cœur de Marie, pour chercher constamment les intérêts de notre Sainte Religion et devenir autant d'apôtres pour répandre partout le feu de l'amour divin.